

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1643

3 août 2007

### SOMMAIRE

Actaris Expansion S.A. ....	78840	Kosic S.à r.l. ....	78842
C&L (Lux 1) S.à r.l. ....	78828	LaSalle Euro Growth II Finance S.à r.l. ...	78819
CMC-MIB ....	78850	Leesch Frères S.A. ....	78820
Cram S.A. ....	78829	Les Terrasses ....	78863
DBFlow S.A. ....	78822	Locarno Investments S.A. ....	78822
Dents Créatives S. à r.l. ....	78823	Louise Alexander Gallery S.à.r.l. ....	78860
Digest S.A. ....	78847	Luxardo S.A. ....	78864
Equity Trust Fund Services (Luxembourg) S.A. ....	78847	Markdeep S.à r.l. ....	78819
Equity Trust Fund Services (Luxembourg) S.A. ....	78858	Mc Bills S.A. ....	78850
Gabriel Magic Inc. S.A. ....	78818	North European Investment Properties .....	78849
GAMAX Holding A.G. ....	78820	Northgate Private Equity III S.A. (FIS) ...	78829
GeoVera (Luxembourg I) Holdings .....	78847	Northgate Private Equity III S.A. (FIS) ...	78847
Gesfin S.A. ....	78864	OKW S.A. ....	78863
Gevapan Invest Holding S.A. ....	78864	Per Investments Holding S.A. ....	78820
Immobilière Windhof II S.A. ....	78820	Repco 22 S.A. ....	78838
IMMOCHAN Luxembourg S.A. ....	78818	Resuma S.A. ....	78818
Immoven ..... ..	78822	Société Immobilière Fraenzbach II S.A. .....	78821
Investlife Assurance Distribution S.A. ....	78819	Société Immobilière Mont Saint Lambert II S.A. ....	78819
Investlife Luxembourg S.A. ....	78821	Ternium S.A. ....	78821
Isghl S.A. ....	78821	T Haig Acquisitions (Lux) S.à r.l. ....	78831
J.P. Morgan Capital Holdings Limited ....	78818	Van Bragt International S.A. ....	78849
Kebo International S.A. ....	78864		
Kombo Investments S.à r.l. ....	78825		

**J.P. Morgan Capital Holdings Limited, Société Anonyme.**

Siège de direction effectif: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 73.205.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

Certifié conforme

*Pour le conseil d'Administration*

A. D'Alimonte

*Company Secretary*

Référence de publication: 2007077457/2205/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10259. - Reçu 36 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070084449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**Resuma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 16.741.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

*Signature.*

Référence de publication: 2007074853/539/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07001. - Reçu 38 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070083856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

---

**IMMOCHAN Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 100.824.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

*Signatures.*

Référence de publication: 2007077463/3085/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10451. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070084447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**Gabriel Magic Inc. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 98.369.

**EXTRAIT**

Suite à un changement d'adresse, Monsieur Riccardo Moraldi est domicilié au 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 12 juin 2007.

*Signature.*

Référence de publication: 2007078841/5878/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06982C. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070081206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

---

**Investlife Assurance Distribution S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 77.559.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations n° 86 du 6 février 2001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INVESTLIFE ASSURANCE DISTRIBUTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007077467/4646/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00050. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**Markdeep S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 115.970.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007078789/504/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09480C. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

---

**Société Immobilière Mont Saint Lambert II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 80.555.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007074855/539/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06900. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

---

**LaSalle Euro Growth II Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 84.512.

L'adresse professionnelle de Madame Stéphanie Duval, gérante de la Société qui était au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante:

41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007078830/2570/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF10114C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

---

**GAMAX Holding A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 73.325.

Par décision de l'assemblée générale annuelle du 10 avril 2007 les mandats des Administrateurs MM. Guiseppe Lalli, Antonio Maria Penna, Roberto De Mari et du Commissaire aux comptes ERNST & YOUNG société anonyme, ont été renouvelés pour la durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2008.

Luxembourg, le 11 juin 2007.  
Pour GAMAX HOLDING AG, société anonyme  
EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme  
L. Heck / S. Wallers

Référence de publication: 2007078827/1017/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05849C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

---

**Per Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 22.115.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PER INVESTMENTS HOLDINGS S.A.  
Signature  
Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007078822/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09012A. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

---

**Leesch Frères S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3, rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 35.557.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 2 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007074832/539/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07012. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

---

**Immobilière Windhof II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 71.377.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 2 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007074847/539/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06919. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

---

**Investlife Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 47.240.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 avril 1994, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations n ° 186 du 11 mai 1994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INVESTLIFE LUXEMBOURG S.A.

F. Bagne

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007077466/4646/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00045. - Reçu 127 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**Ternium S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 98.668.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Pour TERNIUM S.A.

A. Soares

Référence de publication: 2007078810/7864/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10237. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

---

**Société Immobilière Fraenzbach II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.  
R.C.S. Luxembourg B 80.552.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007074854/539/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06898. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

---

**Isghl S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 63.945.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007074878/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09500. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

---

**Locarno Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 85.074.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

*Pour ordre*

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007078813/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08199A. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

---

**Immovent, Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 38.189.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 2 janvier 2007*

1. L'Assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

- Mr. Tom Schütz, né à Deurne, demeurant à L-2550 Belair, av. du X Septembre 16

- Mr. Hervé Van Renterghem, né à Bruges, demeurant à L-8393 Olm, rue de Capellen 53

En remplacement de Madame Catharina Vermeulen-Pels et de Monsieur Ernest van Turenhout, démissionnaires.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale statuant les comptes annuels au 31 décembre 2007.

2. L'Assemblée décide de transférer le siège social du 1, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

3. L'Assemblée nomme comme nouveau Commissaire la société VAN GEET DERICK & CO, REVISEUR D'ENTREPRISES SARL, ayant son siège social au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

En remplacement de la société WAP CONSULT S.A., démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007078804/1212/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08593. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

---

**DBFlow S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 98.388.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

*Pour DBFlow S.A.*

Signature

Référence de publication: 2007078801/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08783C. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

---

**Dents Créatives S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5534 Remich, 17, Am Foascht.

R.C.S. Luxembourg B 129.139.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundsieben am dreiundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine Schaeffer mit Amtssitz in Remich (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Frau Anne Barbara Winter, private Angestellte, geboren in Losheim (Deutschland) am 23. Dezember 1964, wohnhaft in D-66687 Wadern, Lindenweg 6.

Diese Komparentin ersucht den amtierenden Notar die Satzungen einer zu gründenden Ein-Personen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Es wird eine Ein-Personen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften unterworfen ist, einschließlich den Änderungsgesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die Ein-Personen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet.**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist das Betreiben eines zahntechnischen Labors sowie Kauf und Verkauf von zahnärztlichem und zahntechnischem Bedarf.

Des Weiteren kann sich die Gesellschaft an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf dem Hauptzweck Bezug haben. Die Gesellschaft kann Niederlassungen sowohl im In- als auch im Ausland eröffnen.

**Art. 3.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung DENTS CREATIVES S. à r.l.**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remich.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 5.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbestimmt.**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in hundertfünfundzwanzig (125) Anteile von jeweils hundert Euro (100,- EUR), welche durch die vorgenannte Frau Anne Barbara Winter, übernommen werden.

Diese Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, sodass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

**Art. 7.** Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Für den Fall der Veräußerung an Drittpersonen sind die anderen Gesellschafter vorkaufsberechtigt. Sie können an Drittpersonen nur mit der Zustimmung aller in der Generalversammlung abgegebenen Stimmen übertragen werden. Bei Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden.**Art. 8.** Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.**Art. 9.** Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.**Art. 10.** Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Generalversammlung ernannt werden.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer deren Mandate werden bei ihrer Ernennung durch die Generalversammlung festgelegt.

Der oder die Geschäftsführer können unter ihrer Verantwortung ihre Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Bevollmächtigte weiterleiten.

**Art. 11.** Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandats verantwortlich.**Art. 12.** Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmäßig bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 13.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 14.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen innerhalb der ersten sechs Monate den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

**Art. 15.** Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

**Art. 16.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

**Art. 17.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Generalversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 Ober die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Übergangsbestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.

#### *Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf achthundert Euro (800,- EUR) geschätzt.

#### *Anmerkung*

Der amtierende Notar hat die Komparentin darauf aufmerksam gemacht, dass die hier zuvor gegründete Gesellschaft vor jeglicher geschäftlicher Aktivität, im Besitz einer formgerechten Handelsgenehmigung in Bezug auf den Gesellschaftszweck sein muss, was die Komparentin ausdrücklich anerkannt haben.

#### *Generalversammlung*

Sodann fasste der alleinige Gesellschafter, welcher das gesamte Stammkapital vereinigt, folgende Beschlüsse:

1. Zum technischen Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer wird ernannt:

Herr Dr. Stefan Sender, Zahnarzt, geboren am 24. November 1962 in Wadern (Deutschland), mit Geschäftsadresse in L-5534 Remich, 17, am Foascht.

Zur administrativen Geschäftsführerin wird ernannt:

Frau Anne Barbara Winter, private Angestellte, geboren in Losheim (Deutschland) am 23. Dezember 1964, wohnhaft in D-66687 Wadern, Lindenweg 6.

2. Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift des technischen und administrativen Geschäftsführers.

3. Die Anschrift der Gesellschaft lautet:

L-5534 Remich, 17, am Foascht.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Remich, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. B. Winter, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 25 mai 2007, REM/2007/1194. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): Molling.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007077416/5770/100.

(070084966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

**Kombo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.465.

In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of the month of April,  
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Appeared:

CITIGROUP VENTURE CAPITAL INTERNATIONAL GROWTH PARTNERSHIP, L.P., an exempted limited partnership registered under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, and

CITIGROUP VENTURE CAPITAL INTERNATIONAL CO-INVESTMENTS, L.P., an exempted limited partnership registered under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

hereby represented by Ms Arlette Siebenaler, private employee, professionally residing in Luxembourg, acting under her sole signature pursuant to two private powers of attorney.

The said proxies, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- CITIGROUP VENTURE CAPITAL INTERNATIONAL GROWTH PARTNERSHIP, L.P. and CITIGROUP VENTURE CAPITAL INTERNATIONAL CO-INVESTMENTS, L.P. are the only shareholders (the Shareholders) of KOMBO INVESTMENTS S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), incorporated pursuant to a deed of Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on 1 December 2005, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* of 11 March 2006 number 523, page 25078 (the Company).

- the Company's share capital amounts to EUR 12,500.- and is represented by 250 common shares with a par value of EUR 50.- each.

- the agenda of the extraordinary general meeting is as follows:

1. decision to split each existing share into forty (40) new shares so as to have the Company's share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by ten thousand (10.000) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

2. amendment and restatement of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the above-mentioned share split;

3. amendment and restatement of article 8 of the articles of association of the Company regarding the management of the Company;

4. amendment and restatement of paragraph 4 of article 9 of the articles of association of the Company regarding the resolutions taken at members' meetings;

5. confirmation of Alex Manzo as class A manager and Carl Speecke as class B manager of the Company;

6. miscellaneous.

- the Shareholders have unanimously taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders unanimously resolve to split each existing share into forty (40) new shares so as to have its share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by ten thousand (10.000) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholders unanimously resolve to amend and restate article 6 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

«The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by ten thousand (10.000) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, all fully paid-up.»

Furthermore, the Shareholders unanimously resolve to grant a power of attorney to any class B manager of the Company to update the shareholders' register, following the first resolution.

*Third resolution*

The Shareholders unanimously resolve to amend and restate article 8 of the Company's articles of association as follows:

« **Art. 8.** The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of class A managers and class B managers.

Resolutions at the board of managers' meetings are only validly taken in so far as they are adopted in a meeting held in Luxembourg or during a conference call initiated from Luxembourg.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of the sole manager of the Company or by the joint signature of any class A manager and any class B manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated.

*Fourth resolution*

The Shareholders unanimously resolve to amend and restate paragraph 4 of article 9 of the Company's articles of association as follows:

«Resolutions at members' meetings are only validly taken in so far as they are (i) adopted during a meeting held in Luxembourg or during a conference call initiated from Luxembourg and (ii) adopted by a majority of the members representing more than half of the Company's share capital.»

*Fifth resolution*

The Shareholders unanimously resolve that from now on (i) Mr Alex Manzo shall be considered as a class A manager and (ii) Mr. Carl Speecke shall be considered as a class B manager.

*Sixth resolution*

The Shareholders unanimously resolve to grant a power of attorney to the notary to prepare and file with the Luxembourg register of commerce and companies' register a coordinated version of the Company's articles of association and to do whatever is necessary to make the above resolutions enforceable against third parties.

*Estimated costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 1,500.-.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-troisième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Ont comparu:

CITIGROUP VENTURE CAPITAL INTERNATIONAL GROWTH PARTNERSHIP, L.P., une société en commandite exonérée selon le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social à P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, et

CITIGROUP VENTURE CAPITAL INTERNATIONAL CO-INVESTMENT, L.P., une société en commandite exonérée selon le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social à P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church street, George Town, Grand Canyon, Iles Caïmans,

toutes deux ici représentées par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

- CITIGROUP VENTURE CAPITAL INTERNATIONAL GROWTH PARTNERSHIP, L.P. and CITIGROUP VENTURE CAPITAL INTERNATIONAL CO-INVESTMENT, L.P. sont les seuls associés (les Associés) de KOMBO INVESTMENTS S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée selon acte de Maître Léon Thomas connu sous le nom Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2005, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 523 page 25078, du 11 mars 2006 (la Société).

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), et représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales ayant une valeur de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision de partager chaque part sociale existante en 40 nouvelles parts sociales afin que son capital social de EUR 12.500,- soit représenté par 10.000 parts sociales ayant chacune une valeur nominale de EUR 1,25;
  2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter la décision précédente.
  3. Modification de l'article 8 des statuts de la Société concernant la gérance de la société;
  4. Modification du paragraphe 4 de l'article 9 des statuts de la Société concernant les résolutions prises aux assemblées des associés;
  5. Confirmation d'Alex Manzo en qualité de gérant de classe A et de Carl Speecke en qualité de gérant de classe B de la Société;
  6. divers
- Les Associés, à l'unanimité, ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés décident de partager chaque part sociale existante en quarante (40) nouvelles parts sociales afin que son capital social soit de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de un euro vingt-cinq centimes (EUR 1,25).

*Seconde résolution*

En conséquence de la précédente résolution, les Associés décident de refondre l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales entièrement libérées, ayant chacune une valeur nominale de un euro vingt-cinq centimes (1,25 EUR).»

De plus, les Associés de la Société décident d'accorder unanimement une procuration à tout gérant de classe B de la Société afin de mettre à jour le registre des associés, en conséquence de la première résolution.

*Troisième résolution*

Les Associés décident de modifier et de remplacer l'article 8 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constituent un conseil de gérance composés de gérants de classe A et de gérants de classe B.

Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement si elles sont adoptées lors d'une réunion tenue au Luxembourg ou pendant une conférence téléphonique lancée du Luxembourg.

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique de la Société ou par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B de la Société ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués.»

*Quatrième résolution*

Les Associés décident de modifier et de remplacer le paragraphe 4 de l'article 9 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Les résolutions aux assemblées des associés sont prises valablement si elles sont adoptées (i) lors d'une réunion tenue au Luxembourg ou pendant une conférence téléphonique initiée du Luxembourg et (ii) prises à la majorité des membres représentant plus de la moitié du capital social de la Société.»

*Cinquième résolution*

Les Associés décident de nommer, avec effet à ce jour, M. Alex Manzo en qualité de gérant de classe A, et (ii) M. Carl Speecke en qualité de gérant de classe B.

*Sixième résolution*

Les Associés décident de donner procuration au notaire pour préparer et enregistrer au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg une version coordonnée des statuts de la Société et de faire tout ce qui est nécessaire pour rendre opposables les résolutions qui précèdent aux tiers.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est estimé à environ EUR 1.500,-.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et sur demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des parties comparantes, ledit représentant des parties comparantes a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, Relation: LAC/2007/6088. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007077442/242/170.

(070084825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

**C&L (Lux 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 116.156.

In the year two thousand and seven, on the ninth of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Nicholas Aspinall, residing in Lexicon House, 17 Old Court Place, London W8 4PL, United Kingdom,

2. Daniel Bradford, residing in 100 Main Street, Concord, Massachusetts 01742, USA,

Both here represented by Annick Braquet, with professional address in Mersch,

by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current partner of C&L (LUX 1) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, incorporated on April 7, 2006 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1352 of July 13, 2006. The articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on May 10, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1611 of August 24, 2006.

- That the partners have taken the following resolutions:

*First resolution*

The partners resolve that each financial year of the Company will start on 1 October and end on 30 September. Accordingly, the Meeting further resolves, (i) that the financial year which started on 1 January 2007 will close on 30 September 2007 rather than on 31 December 2007 and subsequently (ii) that the following financial will start on 1 October 2007 and end on 30 September 2008.

*Second resolution*

The partners decide the subsequent amendment of the article 12 of the articles of association, which will henceforth has the following wording:

« **Art. 12.** The Company's year starts on the 1st of October and ends on the 30th of September of the following year.»

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille sept, le neuf mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Nicholas Aspinall, demeurant à Lexicon House, 17 Old Court Place, Londres W8 4PL, Royaume-Uni,

2. Daniel Bradford, demeurant à 100 Main Street, Concord, Massachusetts 01742, USA,

Les deux ici représentés par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les associés actuels de la société C&L (LUX 1) S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 avril 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1352 du 13 juillet 2006, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 10 mai 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1611 du 24 août 2006.

- Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés décident que chaque année sociale de la Société commencera le 1<sup>er</sup> octobre et finira le 30 septembre. Par suite, l'Assemblée décide, (i) que l'année sociale qui a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2007 sera clôturée le 30 septembre 2007 au lieu du 31 décembre 2007 et subséquemment, (ii) que l'année sociale suivante débutera le 1<sup>er</sup> octobre 2007 et se clôturera le 30 septembre 2007.

*Deuxième résolution*

Par conséquent, les associés décident de modifier l'article 12 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, Relation: LAC/2007/8797. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007077429/242/76.

(070084762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**Northgate Private Equity III S.A. (FIS), Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.892.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

H. Hellinckx

*Notaire*

Référence de publication: 2007077886/242/12.

(070084778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**Cram S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 71.157.

L'an deux mille sept, le trente mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée CRAM S.A. ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 71157, constituée aux termes d'un acte reçu en date du 26 juillet 1999 par

Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 812 du 2 novembre 1999 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 1<sup>er</sup> juin 2001 suivant un acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch.

L'assemblée est présidée par Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine Grundheber, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 580.430,- (cinq cent quatre-vingt mille quatre cent trente euros) représenté par 116.086 (cent seize mille quatre-vingt-six) actions d'une valeur nominale de EUR 5,- (cinq euros) chacune.

II.- Que les 116.086 (cent seize mille quatre-vingt-six) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.
2. Le cas échéant, nomination d'ODESSA SECURITIES S.A. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire avec effet à partir de ce jour.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer liquidateur, la société ODESSA SECURITIES S.A., société anonyme ayant son siège social au Panama, Salduba Building, 53rd Street East.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et d'apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale des associés.

#### *Clôture de l'assemblée*

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes, est évalué à EUR 900,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Tonelli, C. Grundheber, V. Baravini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, LAC/2007/11913. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007077512/208/64.

(070084819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

**T Haig Acquisitions (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 129.102.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven, on the eighteenth of May.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich.

There appeared:

VISION CAPITAL PARTNERS VI L.P., a limited partnership organized and incorporated under the laws of Scotland, with its principal place of business at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3DA, represented by VCP VI GP PARTNERSHIP, a partnership organized and incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3DA, in its capacity as General Partner, represented by VCP VI GP LIMITED, a limited company incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3DA and VCP VI GP (UK) LIMITED, a limited company incorporated under the laws of England, with registered office at 54 Jermyn Street, London SW1Y 6LX, United Kingdom, in their capacity as General Partners, here represented by Ms Camille Valentin, jurist, professionally residing in the city of Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 16, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name T HAIG ACQUISITIONS (LUX) S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **Art 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

### **III. Management - Representation**

#### **Art 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners, which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) needs not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

#### **Art 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any/two manager(s) of the Company.

#### **Art 9. Procedure.**

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. General meetings of partners

##### Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

##### Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits

##### Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

#### VI. Dissolution - Liquidation

##### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

## VII. General provision

### Art. 17. General Provision.

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon, VISION CAPITAL PARTNERS VI L.P., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all 500 shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500.- is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Estimated costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (1,000.- EUR).

#### *Resolutions of the sole partner*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- HALSEY S.à.r.l., a Luxembourg private limited liability company, with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg; and

- Mr Gavin John Farrell, lawyer, born in Barnet, Hertfordshire, United Kingdom, on 23 August 1966, residing at La Sommeilleuse, Le Coudre, St Peter's, Guernsey GY7 9HX, Channel Islands.

2. The registered office of the Company is set at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

VISION CAPITAL PARTNERS VI L.P., a «limited partnership», existant sous le droit écossais, ayant son établissement principal à PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3DA, représenté par VCP VI GP Partnership, un «partnership» existant sous le droit de Guernsey, ayant son siège social à PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3DA, dans sa capacité de General Partner, représenté par VCP VI GP LIMITED, une «limited company», constituée sous le droit de Guernsey, ayant son siège social à PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3DA et VCP VI GP (UK) LIMITED, une «limited company», constituée sous le droit anglais, ayant son siège social à 54 Jermyn Street, Londres SW1Y 6LX, Royaume Uni, dans leur capacité de General Partners, ici représenté par Mlle Camille Valentin, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 mai 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination T HAIG ACQUISITIONS (LUX) S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

### **4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un gérant (le Gérant) nommé par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de son mandat. Le manager n'est pas nécessairement un associé.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout/deux gérant(s).

#### Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### IV. Assemblée Générale des associés

#### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

### Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

### Art. 17. Disposition Générale.

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

#### *Souscription - Libération*

VISION CAPITAL PARTNERS VI L.P., représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les 500 parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Estimation des frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (1.000,- EUR).

#### *Décision de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- HALSEY S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg; et

- Monsieur Gavin John Farrell, avocat, né à Barnet, Hertfordshire, Grande-Bretagne, le 23 août 1966, de résidence à La Sommeilleuse, Le Coudre, St Peter's, Guernsey GY7 9HX, Channel Islands.

2. Le siège social de la Société est établi au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Valentin, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 29 mai 2007, REM/2007/1205. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007076704/5770/388.

(070084085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

**Repco 22 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.185.

In the year two thousand and seven, on the first day of June.

Before Us Maître Jacques Delvaux, notary public residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mrs. Catherine Delsemme, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as attorney of the Company pursuant to a resolution of the Board of Directors of the Company (as defined below) passed on June 1st, 2007.

A copy of the minutes of the Board of Directors, having been signed *ne varietur* by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declared and requested the notary to act that:

I. The Company has been incorporated under the name of REPCO 22 S.A. by a deed of Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, dated on January 13, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 863 of the 2nd May 2006, and has its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, and is registered with the Luxembourg Trade Register under section B and number 114.185. The articles of association have been amended for the last time on January 24, 2007 by virtue of a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem (Luxembourg), acting on behalf of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Luxembourg), actually prevented, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 981 of the 25th May 2007.

II. The share capital of the Company amounts at EUR 91,320.- (ninety-one thousand three hundred twenty euros). The subscribed capital of the Company is set at EUR 91,320.- (ninety-one thousand three hundred twenty euros) represented by 9,132 (nine hundred thousand one hundred thirty-two) Shares with a par value of EUR 10.- (ten euros) each.

III. According to article 5 of the articles of association of the Company, the amount of the authorized capital is fixed at EUR 4,804,577.24 (four million eight hundred four thousand five hundred seventy-seven euros and twenty-four cents), and article 5 of the articles of association of the Company allows the Board of Directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital.

IV. During its meeting dated June 1st, 2007, the Board of Directors of the Company resolved to proceed to the increase of the share capital, in an amount of EUR 90,870.- pursuant to the issuance of 6,823 A Shares (the «Newly Issued A Shares») and 2,264 B Shares (the «Newly Issued B Shares»), each having a nominal value of EUR 10.-.

V. The Newly Issued A Shares have been subscribed by RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à r.l. (RPIT), having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the registry of Commerce and companies under section B number 110.464 (the «A Subscriber»).

VI. The Newly Issued B Shares have been subscribed by UBERIOR EUROPE LIMITED (UBERIOR), having its registered office at Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5HD, United Kingdom, (the «B Subscriber»).

VII. The Newly Issued A Shares and the Newly Issued B Shares have been entirely subscribed and paid in by the A Subscriber and by the B Subscriber as here-above stated in consideration of an aggregate cash contribution amounting EUR 90,870.-. The accuracy of the subscription has been evidenced to the undersigned notary by a blocking certificate issued by DEXIA BIL, which have been signed *ne varietur* by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

VIII. The amount of EUR 90,870.- is at the free disposal of the Company as it has been evidence to the undersigned notary.

IX. As a consequence of such increase of capital, the Board of Directors resolved to amend the article 5.1 and 5.3 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

«5.1. The subscribed capital of the Company is set at EUR 182,190.- (one hundred eighty-two thousand one hundred ninety euros), represented by 18,219 (eighteen thousand two hundred nineteen) shares having a par value of EUR 10.- (ten Euros) each (hereinafter the «Shares»).»;

«5.3. The authorised capital is set at an aggregate maximum amount of EUR 4,557,555.78.- (four million five hundred fifty-seven thousand five hundred fifty-five euros and seventy eight cents).»

#### Expenses

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately EUR 2,100.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le premier juin.

Par-devant Nous Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Catherine Delsemme, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la Société en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société (telle que définie ci-dessous) prise en sa réunion du 1<sup>er</sup> juin 2007.

Une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que la Société a été constituée sous la dénomination de REPCO 22 S.A., par acte de Maître Léon Thomas, connu sous le nom de Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 863 du 2 mai 2006 et a son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 114.185. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte passé par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), agissant pour le compte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Luxembourg), empêché, le 24 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 981 du 25 mai 2007.

II. Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 91.320,- (quatre-vingt-onze mille trois cent vingt euros). Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 91.320,- (quatre-vingt-onze mille trois cent vingt euros) réparti en 9.132 (neuf mille cent trente-deux) Actions ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euro) chacune;

III. Selon l'article 5 des statuts, le capital autorisé est fixé à un montant total de EUR 4.804.577,24 (quatre millions huit cent quatre mille cinq cent soixante-dix-sept euros et vingt-quatre cents) et l'article 5 des statuts autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

IV. Lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> juin 2007 le conseil d'administration, a décidé de réaliser une augmentation de capital en numéraire d'un montant de EUR 90.870,- par l'émission de 6.823 Actions A (les «Actions A Nouvellement Emises») et de 2.264 Action B (les «Actions B Nouvellement Emises»), chacune d'une valeur nominale de EUR 10,-.

V. Les Actions A Nouvellement Emises ont été souscrite par RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à r.l. (RPIT), ayant son siège social à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 110.464 (le «Souscripteur A»).

VI. Les Actions B Nouvellement Emises ont été souscrite par UBERIOR EUROPE LIMITED. (UBERIOR), ayant son siège social à Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5HD, Royaume-Uni (le «Souscripteur B»).

VII. Les Actions A Nouvellement Emises et les Actions B Nouvellement Emises ont été entièrement souscrites et payées par le Souscripteur A et le Souscripteur B tel que décrit ci-dessus pour un montant total de EUR 90.870,-. La réalité de cette souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par un certificat de blocage émis par DEXIA BIL qui, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

VIII. Le montant de EUR 90.870,- est à la libre disposition de la Société tel que cela a été prouvé au notaire instrumentaire.

IX. En conséquence d'une telle augmentation de capital, le Conseil d'Administration a décidé de modifier l'article 5.1. et l'article 5.3. des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

«5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à EUR 182.190,- (cent quatre-vingt-deux mille cent quatre-vingt-dix euros), représenté par 18.219 (dix-huit mille deux cent dix-neuf) actions ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euro) chacune (désignées, ci-après, comme étant les «Actions»).»

«5.3. Le capital autorisé est établi à un montant global maximum de EUR 4.557.555,78 (quatre millions cinq cent cinquante-sept mille cinq cent cinquante-cinq euros et soixante-dix-huit cents).»

*Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à EUR 2.100,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Delsemme, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, LAC/2007/11961. — Reçu 908,70 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007077458/208/122.

(070084821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

**Actaris Expansion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.102.

In the year two thousand seven on the nineteenth of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ACTARIS EXPANSION S.A., a «société anonyme», established at Luxembourg 23, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg section B number 95.102, incorporated by deed enacted on on July 17, 2003, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 923 of September 9, 2003.

The meeting is presided by Mr Alain Renard, private employee, professionally residing at L- 2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

The chairman appointed as secretary Mrs Chantal Mathu, private employee, professionally residing at L- 2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

The meeting elected as scrutineer Mr Harald Charbon, private employee, professionally residing at L- 2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the 1,721,540 redeemable Class A shares and the 1 B share representing the whole capital of the corporation (with an amount of EUR 3,443,082.- ) are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

*Agenda:*

1. Decision to proceed with the anticipated dissolution of the company with immediate effect and to put it into liquidation.

2. Appointment of one Liquidator and specification of his powers;

3. Discharge to the Directors and to the Statutory Auditor for the period ended at the date of the present Meeting

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to proceed with the anticipated dissolution and to put the company into liquidation with immediate effect

### *Second resolution*

The meeting appoints as liquidator:

FIN-CONTROLE S.A., with registered office at Luxembourg, 26, rue Louvigny.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

### *Third resolution*

The meeting decides to give full discharge to the members of the Board of Directors and the Statutory Auditor of the Company for the accomplishment of their mandate unless if the liquidation lets appear faults in the execution of their duty, till the present day.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ACTARIS EXPANSION S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 95.102, constituée suivant acte notarié en date du 17 juillet 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 923 du 9 septembre 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg

Le président désigne comme secrétaire Madame Chantal Mathu, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Harald Charbon, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les un million sept cent vingt et un mille cinq cent quarante (1.721.540) actions rachetables de catégorie A et une (1) action de catégorie B représentant l'intégralité du capital social (d'un montant de EUR 3.443.082,-), sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Décision de procéder à la dissolution anticipée de la société et de sa mise en liquidation avec effet immédiat.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Décharge donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes jusqu'à ce jour.
4. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur:

FIN-CONTROLE S.A. 26, rue Louvigny, Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: A. Renard, C. Mathu, H. Charbon, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, Relation: LAC/2007/5794. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007077461/211/125.

(070084942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

**Kosic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.939.

In the year two thousand and seven, on the fifteenth of May.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of KOSIC S.à r.l., having its registered office at L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, incorporated in the form of a société anonyme and under the name of ORCO HOTEL COLLECTION S.A. by a deed of the undersigned notary on the 12th of December 2003, published in the Mémorial C number 112 of January 28, 2004. The name of the Company has been changed into KOSIC S.A. by a deed of the undersigned notary on the 26th of January 2004, and the form of the Company has been changed into a société à responsabilité limitée by a deed of the undersigned notary of the 6th of February 2004. The Articles of Incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated March, 10, 2005, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 575 of June 15, 2005.

The Meeting is presided over by Mr Luc Leroi, employee, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Pierre Feltgen, lawyer, residing in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Olivier Lansac, employee, residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As appears from the attendance list, the 1,080 class A shares and the 1,080 class B shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

1. transfer the registered office of the Company from the municipality of Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg to the municipality of the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 4.** The registered office is established in the municipality of the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.»

3. transfer of the registered office of the Company;

4. accept the resignation of Mr Matthew Fleming as category B manager of the Company as at September 30, 2006 and to grant discharge to Mr. Fleming for the execution of his mandate;

5. accept the resignation of Mr Karim Habra as category B manager of the Company as at September 30, 2006 and to grant discharge to Mr Habra for the execution of his mandate;

6. appoint Mr Michael Wunderbaldinger, born on August 18, 1963 in Horn, Austria, residing at Pschorngasse 64/12, A-1160 Vienna, Austria, with effect as of September 30, 2006 for an unlimited duration as new category B manager of the Company,

7. appoint Me Pierre Feltgen, born on October 27, 1966 in Luxembourg, residing professionally at 12-14, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, with effect as of September 30, 2006 for an unlimited duration as new manager category B manager of the Company;

8. Increase of capital by an amount of three thousand euros (EUR 3,000.-) in order to raise it from Fifty-four thousand euros (EUR 54,000.-) to fifty-seven thousand euros (EUR 57,000.-) by the issue of sixty (60) new class A shares and sixty (60) new class B shares;

9. Subscription and payment of the 60 new class A shares by ORCO PROPERTY GROUP at a total price of one million five hundred and one thousand five hundred (EUR 1,501,500.-) and of the 60 new class B shares by GECGE KOSIC INVESTORS S.à r.l. at a total price of one thousand five hundred euros (EUR 1.500.-);

10. Amendment of article 5.1. of the Articles of Incorporation;

11. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to transfer the registered office of the Company from the municipality of Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg to the municipality of the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Second resolution*

The meeting resolves to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 4.** The registered office is established in the municipality of the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.»

*Third resolution*

The meeting resolves to fix the registered office of the Company at L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Fourth resolution*

The meeting accepts the resignation of Mr Matthew Fleming as category B manager of the Company as at September 30, 2006 and grants him discharge for the execution of his mandate.

*Fifth resolution*

The meeting accepts the resignation of Mr Karim Habra as category B manager of the Company as at September 30, 2006 and grants him discharge for the execution of his mandate.

*Sixth resolution*

The meeting appoints Mr Michael Wunderbaldinger, born on August 18, 1963 in Horn, Austria, residing at Pschorngasse 64/12, A-1160 Vienna, Austria, with effect as of September 30, 2006 for an unlimited duration as new category B manager of the Company.

*Seventh resolution*

The meeting appoints Me Pierre Feltgen, born on October 27, 1966 in Luxembourg, residing professionally at 12-14, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, with effect as of September 30, 2006 for an unlimited duration as new manager category B manager of the Company.

*Eighth resolution*

The meeting resolves to increase of capital by an amount of three thousand euros (EUR 3,000.-) in order to raise it from fifty-four thousand euros (EUR 54,000.-) to fifty-seven thousand euros (EUR 57,000.-) by the issue of sixty (60) new class A shares and sixty (60) new class B shares.

*Subscription and payment*

The new shares are subscribed and paid up as follows:

- 60 new class A shares are subscribed by by ORCO PROPERTY GROUP, having its registered office in Luxembourg, here represented by Mr Luc Leroi, prenamed, by virtue of a proxy hereto attached at a total price of one million five hundred and one thousand five hundred (EUR 1,501,500.-);

- 60 new class B shares are subscribed by GECGE KOSIC INVESTORS S.à r.l., having its registered office in Munsbach, here represented by Mr Pierre Feltgen, prenamed, by virtue of a proxy hereto attached, at a total price of one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

All the shares thus subscribed have been fully paid up in cash so that the amount of one million five hundred three thousand euro (EUR 1,503,000.-) whereof three thousand euro (EUR 3,000.-) are allocated to the share capital and one million five hundred thousand euro (EUR 1,500,000.-) are allocated to a share premium account, is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

*Ninth resolution*

As a consequence of the foregoing resolution Article 5.1. is amended as follows:

«5.1 The Company's share capital is set at fifty-seven thousand euros (EUR 57,000.-) divided into one thousand one hundred and forty (1,140) class A shares (the A Shares) held by the A member (the A Member) and one thousand one hundred and forty (1,140) class B shares (the B Shares) held by the B member (the B Member). The A Shares and the B Shares have a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each and shall carry the respective voting rights, dividend rights and rights to appoint and remove managers and be subject to the restrictions on transfer hereinafter provided, but in all other respects shall be identical and rank *pari passu*.»

*Estimate of costs*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 18,000.-.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le quinze mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société KOSIC S.à r.l., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, constituée sous forme d'une société anonyme et sous la dénomination sociale de ORCO HOTEL COLLECTION S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 décembre 2003, publié au Mémorial C sous le numéro 112 du 28 janvier 2004. Le nom de la Société a été changé en KOSIC S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 janvier 2004, et la Société a été transformée en une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 février 2004. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 10 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 575 du 15 juin 2005.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Luc Leroi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Feltgen, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier Lansac, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que les mille cent quatre-vingts (1.080) parts de classe A et les mille quatre-vingts (1.080) parts de classe B, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Transfert du siège social de la commune de Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à dans la Commune de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit dans la commune de Luxembourg par décision de la gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis par décision de la gérance. tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3.- Transfert du siège social de la Société.

4.- Acceptation de la démission de Monsieur Matthew Fleming comme gérant de la catégorie B avec effet au 30 septembre 2006 et décharge pour l'exécution de son mandat.

5.- Acceptation de la démission de Monsieur Karim Habra comme gérant de la catégorie B avec effet au 30 septembre 2006 et décharge pour l'exécution de son mandat.

6.- Nomination de Monsieur Michael Wunderbaldinger, né le 18 août 1963 à Horn, Autriche demeurant à Pschorngasse 64/12, A-1160 Vienne, Autriche, avec effet au 30 septembre 2006 comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

7.- Nomination de Me Pierre Feltgen, né le 27 octobre 1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 12-14, boulevard dAvranches, L-1160 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 2006 comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

8- Augmentation du capital social par un montant de trois mille euros (EUR 3.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-quatre mille euros (EUR 54.000,-) à un montant de cinquante-sept mille euros (EUR 57.000,-) par l'émission de soixante (60) nouvelles parts sociales de classe A et soixante (60) nouvelles parts sociales de classe B.

9.- Souscription et libération des 60 nouvelles parts sociales de classe A par ORCO PROPERTY GROUP S.A. pour un prix total de un million cinq cent un mille cinq cents euros (EUR 1.501.500,-) et des 60 nouvelles parts sociales de classe B par GECGE KOSIK INVESTORS S.à r.l. pour un prix total de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

10. Modification de l'article 5.1 des statuts.

11.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la commune de Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à dans la Commune de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit dans la commune de Luxembourg par décision de la gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis par décision de la gérance. tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de fixer l'adresse du siège social à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Matthew Fleming comme gérant de la catégorie B avec effet au 30 septembre 2006 et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Karim Habra comme gérant de la catégorie B avec effet au 30 septembre 2006 et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat.

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Michael Wunderbaldinger, né le 18 août 1963 à Horn, Autriche demeurant à Pschorngasse 64/12, A-1160 Vienne, Autriche, avec effet au 30 septembre 2006 comme nouveau gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

*Septième résolution*

L'Assemblée décide de nommer M<sup>e</sup> Pierre Feltgen, né le 27 octobre 1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 12-14, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 2006 comme nouveau gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

*Huitième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social par un montant de trois mille meuros (EUR 3.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-quatre mille euros (EUR 54.000,-) à un montant de cinquante-sept mille euros (EUR 57.000,-) par l'émission de soixante (60) nouvelles parts sociales de classe A et soixante (60) nouvelles parts sociales de classe B.

*Souscription et libération*

Les parts sociales nouvelles sont souscrites et libérées comme suit:

- 60 (soixante) nouvelles parts sociales de classe A sont souscrites par ORCO PROPERTY GROUP S.A., avec siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Luc Leroi, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée, pour un prix total de un million cinq cent un mille cinq cents euros (EUR 1.501.500,-) et

- 60 (soixante) nouvelles parts sociales de classe B sont soucrites par GECGE KOSIK INVESTORS S.à r.l., avec siège social à Munsbach, ici représentée par Monsieur Pierre Feltgen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée pour un prix total de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que le montant de un million cinq cent trois mille euros (EUR 1.503.000,-), duquel trois mille euros (EUR 3.000,-) sont alloués au capital social et un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) sont alloués à un compte de réserve de prime d'émission, est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

*Neuvième résolution*

En conséquence de la précédente résolution, l'article 5.1 est modifié comme suit:

5.1. «Le capital social est fixé à cinquante-sept mille euros (EUR 57.000,-), représenté par mille cent quarante (1.140) parts sociales de classe A (les Parts Sociales A) détenues par l'associé A (l'Associé A) et mille cent quarante (1.140) parts sociales de classe B (les Parts Sociales B) détenues par l'associé B (l'Associé B). Les Parts Sociales A et les Parts Sociales B ont une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et comportent leurs droits respectifs à savoir droits de vote, droits au dividende et droits de nommer et de révoquer des gérants, et sont soumises aux restrictions de cession prévues ci-après, mais sont identiques et prennent le même rang sous tous autres aspects.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes est évalué à environ EUR 18.000,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

A la demande des comparants, le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Leroi, P. Feltgen, O. Lansac, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, Relation: LAC/2007/9209. — Reçu 15.030 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007077482/242/235.

(070084827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

**Equity Trust Fund Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 66.384.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2007.  
H. Hellinckx  
Notaire

Référence de publication: 2007077889/242/12.

(070084486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**Digest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 24.653.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007074849/539/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07017. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

---

**GeoVera (Luxembourg I) Holdings, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.036.250,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 111.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007078855/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09031C. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

---

**Northgate Private Equity III S.A. (FIS), Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 127.892.

In the year two thousand and seven, on the fifteenth day of May.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ms Claire De Boeck, lawyer, residing in Luxembourg,

acting as the representative of the board of directors of NORTHGATE PRIVATE EQUITY III S.A. (FIS) (the «Company»), a société anonyme qualifying as a fonds d'investissement spécialisé, with registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies, pursuant to the written resolutions of the board of directors of the Company adopted on April 30, 2007 and to a power of attorney executed on May 14, 2007 by Ms Isabelle Lebbe, lawyer, residing in Luxembourg. The Company was incorporated under Luxembourg laws on April 13, 2007 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company were amended on April 25, 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A copy of the said resolutions, initialed ne varietur by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to state her declarations as follows:

1) The subscribed share capital of the Company is currently set at USD 45,000.- (forty-five thousand US Dollars) represented by 45 (forty-five) shares with a nominal value of USD 1,000.- (one thousand US Dollars) each fully paid-up.

2) The authorized capital of the Company, including the issued share capital of the Company, is fixed at USD 50,000,000.- (fifty million US Dollars) consisting of an aggregate number of 50,000 (fifty thousand) shares with a nominal value of USD 1,000.- (one thousand US Dollars) each.

3) By written resolutions adopted on April 30 2007, the board of directors of the Company decided to increase the capital of the Company from its current amount of USD 45,000.- (forty-five thousand US Dollars) up to USD 26,560,000.- (twenty-six million five hundred and sixty thousand US Dollars) through the issuance of 26,515 (twenty-six thousand five hundred and fifteen) new shares with a nominal value of USD 1,000.- each (one thousand US dollars) (the «New Shares») and acknowledged receipt of the waiver of the pre-emptive subscription right of the existing shareholder.

The New Shares have been partially paid up to an aggregate amount of USD 4,470,200.- (four million four hundred and seventy thousand two hundred US Dollars).

The proof of the subscriptions and the payments has been produced to the undersigned notary.

As a consequence of such increase of the share capital, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

«The subscribed capital of the Company is fixed at USD 26,560,000.- (twenty-six million five hundred and sixty thousand US Dollars) represented by 26,560 (twenty-six thousand five hundred and sixty) Shares with a nominal value of USD 1,000.- (one thousand US Dollars) each.»

#### *Costs and Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 7,000.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the French text and the English text, the English text will prevail.

After reading of the document to the appearing person, known to the notary by her first and surname, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le quinze mai.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mme Claire De Boeck, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de représentante du conseil d'administration de NORTHGATE PRIVATE EQUITY III S.A. (FIS) (la «Société»), une société anonyme qualifiée de fonds d'investissement spécialisé, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en vertu des résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société adoptées le 30 avril 2007 et d'une procuration signée le 14 mai 2007 par M<sup>e</sup> Isabelle Lebbe, avocat, demeurant à Luxembourg. La Société a été constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg le 13 avril 2007 par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société ont été modifiés le 25 avril 2007 par un acte de Maître Henri Hellinckx, susmentionné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Une copie des résolutions susmentionnées, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités chargées de l'enregistrement.

La comparante, agissant en la qualité ci-dessus indiquée, a demandé au notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) Le capital souscrit de la Société est actuellement fixé à 45.000,- USD (quarante-cinq mille US dollars) représenté par 45 (quarante-cinq) actions ayant une valeur nominale de 1.000,- USD (mille US dollars) chacune, intégralement libérées.

2) Le capital autorisé de la Société, y compris le capital social émis de la Société, est fixé à 50.000.000,- USD (cinquante millions de US dollars) composé d'un nombre total de 50.000 (cinquante mille) actions ayant une valeur nominale de 1.000,- USD (mille US dollars) chacune.

3) Par résolutions circulaires adoptées le 30 avril 2007, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital de la Société de son montant actuel de 45.000,- USD (quarante-cinq mille US dollars) à 26.560.000,- USD (vingt-six millions cinq cent soixante mille US Dollars), par l'émission de 26.515 (vingt-six mille cinq cent quinze) nouvelles actions ayant une valeur nominale de 1.000,- USD (mille US Dollars) chacune (les «Actions Nouvelles») et a constaté la renonciation de l'actionnaire existant à son droit préférentiel de souscription.

Les Actions Nouvelles ont été partialement libérées à hauteur d'un montant total de 4.470.200,- USD (quatre millions quatre cent soixante-dix mille deux cents US dollars).

La preuve des souscriptions et des paiements a été apportée au notaire soussigné.

En conséquence de cette augmentation du capital social, le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société est modifié et a dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à 26.560.000,- USD (vingt-six millions cinq cent soixante mille US Dollars) représenté par 26.560 (vingt-six mille cinq cent soixante) Actions ayant une valeur nominale de 1.000,- USD (mille US Dollars) chacune.»

*Frais et dépenses*

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ 7.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande de la comparante susvisée, le présent acte est rédigé en anglais et suivi de sa traduction en français; en cas de divergence entre le texte en anglais et le texte en français, la version en anglais prévaudra.

Après lecture du document à la comparante, dont le notaire connaît le nom, le prénom, l'état civil et la résidence, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. De Boeck, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, Relation: LAC/2007/9211. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007077437/242/102.

(070084776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

**Van Bragt International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 61.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour VAN BRAGT INTERNATIONAL SA*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2007078799/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09402C. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

**North European Investment Properties, Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 52.316.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007078854/2703/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08099C. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

**Mc Bills S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.  
R.C.S. Luxembourg B 86.299.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 15 juin 2007  
statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2006*

**Conseil d'administration:**

Le mandat d'administrateur de Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprise, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, de Monsieur Angel Caschera, comptable, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et de la société @CONSEILS Sàrl, établie et ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, arrivant à terme, l'assemblée générale a décidé de les reconduire pour une période de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2013.

**Commissaire aux comptes:**

Le mandat de commissaire aux comptes de la société READ Sàrl, établie et ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, arrivant à son terme, l'assemblée générale a décidé de le renouveler pour une période de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2013.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007078838/1137/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07568C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

---

**CMC-MIB, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 129.160.

**STATUTES**

In the year two thousand and seven, on the thirty-first of May.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

CMC CAPITAL LUXEMBOURG 4 S.à.r.l., a limited liability company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

duly represented by Mrs Rachel Uhl, juriste, with professional address in 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

This proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in the above capacity, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which is established as follows:

**Art. 1. Form.** A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the «Company») governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»), is hereby established by the founding shareholders.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

**Art. 2. Corporate name.** The Company will exist under the corporate name of CMC-MIB.

**Art. 3. Corporate objects.** The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions, including real estate investments, whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the managers.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The managers may establish subsidiaries and branches in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Capital.** The capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by two hundred and fifty (250) ordinary shares with a par value of fifty euros (EUR 50.-) each:

**Art. 7. Changes to the capital.** The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to one vote at the general meetings of Shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.** No shares may be transferred without the unanimous consent of all of the Shareholders.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 11. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 12. Board of Managers.**

12.1. Board of Managers and Chairman

12.1.1. The Company will be managed by a Board of Managers, composed of a minimum of five and a maximum of seven Managers, the majority of whom shall be resident in Luxembourg.

12.1.2. The Managers may be divided into two categories, to be respectively denominated «Managers of Category A» and «Managers of Category B».

12.1.3. Each Manager will be elected by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholders' meeting holding a majority of votes. The holders of Ordinary Shares of class C may propose the appointment and removal of a Manager.

12.1.4. The Board of Managers shall be headed by a Chairman. If the Chairman is not present at any Board Meeting, the Managers present may appoint any one of their number (being a resident of Luxembourg) to act as Chairman for the purpose of the meeting.

12.2. Alternates

12.2.1. Each Manager shall be entitled to appoint an alternate to attend and vote at Board of Managers meetings in his place.

12.2.2. The appointed alternate shall be entitled to receive notices of meetings of the Board of Managers and of all committees of Managers of which his appointor is a member and shall be entitled to attend and vote and be counted in

a quorum at any such meeting which his appointor is not personally present and generally to perform all the functions of his appointor in his absence.

### 12.3. Board Meetings

Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B are present and represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B vote in favor of the decisions.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

**Art. 13. Powers.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

**Art. 14. Delegation of powers.** The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

Any delegation of powers has to be decided by at least one manager of category A and one manager of category B.

**Art. 15. Representation of the Company.** The Company shall be bound towards third parties by (i) the joint signatures of one manager of category A and one manager of category B (ii) the sole signature of the manager to whom the daily management of the Company has been delegated, within the scope of the daily management, and (iii) the sole signature or the joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the managers, within the limits of such powers.

**Art. 16. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

**Art. 17. Liability of the managers.** No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

### **Art. 18. Decisions of the shareholders.**

1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.

2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least one half of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

**Art. 19. Minutes.** The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. The powers-of-attorney are attached to the minutes.

**Art. 20. Financial year.** The financial year begins on the first day of June and ends on the thirty first day of May of each year.

**Art. 21. Financial statements - Statutory auditor.** Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

**Art. 22. Allocation of profits.** Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be. The manager(s) may decide on the declaration and payment of interim dividends.

**Art. 23. Dissolution - liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 24. Matters not provided.** All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

#### *Subscription and payment*

All the 250 (two hundred and fifty) shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash as follows:

Subscriber	Shares subscribed	Amount paid up
CMC CAPITAL LUXEMBOURG 4 S.à.r.l. . . . . .	250 Ordinary shares	12,500.-

The amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is thus as from now being made available to the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Transitory provision*

The first financial year starts on this date and ends on May 31, 2008.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros.

#### *Extraordinary general meeting*

The founding shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to adopt the following resolutions as sole shareholder of the Company pursuant to article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended:

I. Resolved to set at five (5) the number of managers and further resolved to appoint the following as managers for a period ending on the date of the approval of the 2008 annual accounts:

- Mr Derry Crowley, chartered accountant, with professional address in 36, Strand Road, Clonakilty, CO. CORK, Ireland, as manager of category A

- Mr Donal McCarthy, chartered accountant, with professional address in 36, Strand Road, Clonakilty, CO. CORK, Ireland, as manager of category A

- Mr Manuel Hack, expert-comptable, with professional address in 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg, as manager of category B

- Mr Laurent Heilliger, expert-comptable, with professional address in 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg, as manager of category B

- Mrs Stéphanie Grisius, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, with professional address in 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg, as manager of category B

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 17 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the joint signature of at least one manager of category A and one manager of category B.

II. The registered office of the Company shall be set at 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg

Whereof the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, that person signed this original deed together with, the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le trente et un mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

CMC CAPITAL LUXEMBOURG 4 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

représentée par Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 mai 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par le comparant ci-avant une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de CMC-MIB.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales ordinaires de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire une voix à l'assemblée générale des Associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Associé unique ou des Associés.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts sociales.** Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement unanime de tous les Associés.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 11. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

## **Art. 12. Conseil de Gérance.**

### 12.1. Conseil de Gérance et Président

12.1.1. La société est gérée par un Conseil de Gérance, composé au minimum de cinq et au maximum de sept gérants, la majorité desquels doivent être résidents au Luxembourg.

12.1.2. Les Gérants peuvent être divisés en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

12.1.3. Chaque Gérant sera élu par l'assemblée générale des Associés, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des Associés représentant une majorité des voix. Les titulaires de parts sociales ordinaires C peuvent proposer la nomination et la révocation d'un Gérant.

12.1.4. Le Conseil de Gérance sera présidé par un Président. Si le Président n'est pas présent à l'une réunion du Conseil de Gérance, les Gérants peuvent nommer l'un d'entre eux (qui soit un résident luxembourgeois) afin d'agir en tant que président pour la réunion.

### 12.2. Mandats

12.2.1. Chaque Gérant peut être autorisé à désigner un mandataire pour assister et voter à la réunion du Conseil de Gérance à sa place.

12.2.2. Le mandataire désigné sera autorisé à recevoir les convocations aux réunions du Conseil de Gérance et de tous les comités de Gérants dont son mandat est membre et sera autorisé à assister et voter et sera comptabilisé dans le quorum d'une telle réunion quelconque à laquelle son mandat n'est pas personnellement présent et généralement de remplir toutes les fonctions de son mandat en son absence.

### 12.3. Réunions du Conseil

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion, cette majorité devant obligatoirement comporter le vote d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 13. Pouvoirs.** Le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Toute décision de délégation de pouvoirs doit être prise par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

**Art. 15. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par (i) la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, (ii) par la signature individuelle du gérant auquel la gestion journalière a été déléguée et, (iii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs.

**Art. 16. Événements affectant la gérance.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

**Art. 17. Responsabilité de la gérance.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

#### **Art. 18. Décisions des associés.**

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 19. Procès-verbaux.** Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

**Art. 20. Année sociale.** L'année sociale commence le premier juin et finit le trente et un mai de chaque année.

**Art. 21. Bilan - Conseil de surveillance.** Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un commissaire aux comptes comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises.

**Art. 22. Répartition des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. Les gérant(s) pourra (pourront) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 23. Dissolution - Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 24. Dispositions générales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et paiement*

Toutes les 250 (deux cent cinquante) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales souscrites	Montant payé
CMC CAPITAL LUXEMBOURG 4 S.à.r.l. . . . . .	250 parts sociales ordinaires	12.500,-

La somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 mai 2008.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à deux mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes comme associé unique de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée:

I. Décide de fixer à cinq (5), le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer comme gérants pour une période expirant à la date de l'approbation des comptes annuels de l'année 2008:

- Mr Derry Crowley, chartered accountant, ayant son adresse professionnelle au 36, Strand Road, Clonakilty, CO. CORK, Irlande, gérant de catégorie A
- Mr Donal McCarthy, chartered accountant, ayant son adresse professionnelle au 36, Strand Road, Clonakilty, CO. CORK, Irlande, gérant de catégorie A
- Mr Manuel Hack, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg, gérant de catégorie B
- Mr Laurent Heiliger, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg, gérant de catégorie B
- Mrs Stéphanie Grisius, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, ayant son adresse professionnelle au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg, gérant de catégorie B

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 17 des statuts de la Société et la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

II. Le siège social de la société est fixé à 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, Relation: LAC/2007/10972. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007078082/211/410.

(070085605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

**Equity Trust Fund Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 66.384.

In the year two thousand and seven, on the second day of May.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the «Meeting») of the shareholders of EQUITY TRUST FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. (the «Company»), a société anonyme having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered at the Luxembourg commercial register under number R.C.S. Luxembourg B 66.384, incorporated by deed Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») n ° 792 on the 29 October 1998. The articles of incorporation have been amended last on 28 October 2005, published in the Mémorial n ° 385 on the 21st February 2006.

The Meeting was chaired by Mrs Deirdre McCabe, employee, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Marco Rasqué da Silva, maître en droit, residing in Luxembourg and scrutineer Franz Fayot, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented together with the number of shares held by them are shown on the attendance list, which is signed by the proxies, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies will be annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

2. It appears from the attendance list that all 625 ordinary shares were represented (in attendance or by proxy) at the meeting so that the Meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all items of the agenda.

- Amendment of article 3 (Object, Purpose) of the articles of incorporation of the Company by addition of a third paragraph worded as follows:

«The Company may give guarantees and grant security over its assets in order to secure any of its own obligations or the obligations of other companies of the EQUITY TRUST GROUP under any financing agreements, bonds, debentures or other instruments of any type, subject to such guarantees and security arrangements being in the Company's best interest within the limits of any legal and administrative restrictions including, in particular, any regulatory capital requirements under the law of the 5th April 1993, as amended, on the financial sector and any other applicable legislation.»

The above being approved the following resolution was passed by unanimous vote:

*Sole resolution*

It is resolved to amend article 3 (Object, Purpose) of the articles of incorporation of the Company as set out in the agenda. In consequence, article 3 (Object, Purpose) shall be restated as follows:

«The objects of the Company are to provide all and any administration services to Luxembourg and non Luxembourg Undertakings for Collective Investments (UCI) consisting of, without this enumeration being exhaustive, domiciliation of UCI, corporate agency services to UCI, the keeping of the accounts of UCI, the net asset value calculation of shares and units of UCI, the performance of the tasks connected to the processing of subscription, redemption and conversion orders for the shares and units of UCI, the registration and the transfer of shares and units of UCI and the assistance to the investors, shareholders and unitholders of UCI with respect thereto.

The Company may participate by way of contribution, merging, subscription, option, purchase or otherwise, in the establishment, development and control of any companies with the same or similar purposes or which are liable to promote or develop its own activities.

The Company may give guarantees and grant security over its assets in order to secure any of its own obligations or the obligations of other companies of the EQUITY TRUST GROUP under any financing agreements, bonds, debentures or other instruments of any type, subject to such guarantees and security arrangements being in the Company's best interest within the limits of any legal and administrative restrictions including, in particular, subject to any regulatory capital requirements under the law of the 5th April 1993, as amended, on the financial sector and any other applicable legislation.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, which it deems useful directly or indirectly for the attainment or development of its objects.»

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand five hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the parties, the minutes of the Meeting are drafted in English followed by a French translation. In the event of a conflict between the French and the English version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

Upon reading the minutes of the Meeting, the members of the Bureau and the notary signed this deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux mai.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est tenu une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de EQUITY TRUST FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. (la «Société»), une société anonyme avec siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de commerce du Luxembourg sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 66.384, constituée par acte de Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») n ° 792 le 29 octobre 1998. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu le 28 octobre 2005, publié au Mémorial n ° 385 le 21 février 2006.

L'Assemblée a été présidée par Madame Deirdre McCabe, employée, résidant à Luxembourg.

Monsieur Marco Rasqué, maître en droit, résidant à Luxembourg, a été nommé secrétaire et Franz Fayot, maître en droit, résidant à Luxembourg a été nommé scrutateur.

La présidente déclare et requiert le notaire d'acter que:

1. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions détenus par eux sont renseignés sur la liste des présences signées par les détenteurs de procurations, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Cette liste de même que les procurations seront annexées au présent acte et seront enregistrées avec lui.

2. Il apparaît de la liste des présences que les 625 actions ordinaires étaient représentées (par présence directe ou par procuration) à l'Assemblée de telle manière que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points de l'ordre du jour.

- Modification de l'article 3 (objet, finalité) des statuts de la Société par ajout d'un troisième alinéa avec la formulation suivante:

«La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés sur ses avoirs en tant que sûreté pour ses propres obligations ou les obligations d'autres sociétés du groupe EQUITY TRUST GROUP sous tout contrat de financement, obligations, note de crédit ou autres instruments de tout type, sous réserve que ces garanties et sûretés soient dans le meilleur intérêt de la Société dans les limites de toutes restrictions légales et administratives comprenant en particulier toutes exigences de capital réglementaire sous la loi du 5 avril 1993 telle que modifiée sur le secteur financier et toutes autres législations applicables.»

Ce qui précède ayant été approuvé, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité des voix:

#### *Résolution unique*

Il est décidé de modifier l'article 3 (objet, finalité) des statuts de la Société tel que mentionné dans l'ordre du jour. En conséquence, l'article 3 (objet, finalité) sera rédigé comme suit:

«L'objet de la Société est de prêter tout service administratif à des Organismes de Placement Collectifs (OPC) luxembourgeois et non-luxembourgeois consistant dont, sans que cette énumération ne soit exhaustive, la domiciliation d'OPC, le service de secrétariat administratif à des OPC, la maintenance de comptes des OPC, le calcul des valeurs d'inventaires nets des actions et parts d'OPC, la prestation de tâches liées au traitement de souscription, de rachat et d'ordres de conversion pour des actions et parts d'OPC, l'enregistrement et le transfert des actions et part d'OPC et tout assistance aux investisseurs, actionnaires et détenteurs de parts d'OPC en rapport avec ce qui précède.

La Société peut participer par apport, fusion, souscription, option, achat ou de toute autre manière dans l'établissement, le développement et le contrôle de toute société avec un objet identique ou similaire ou qui serait susceptible de développer ou promouvoir ses propres activités.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés sur ses avoirs en tant que sûreté pour ses propres obligations ou les obligations d'autre sociétés du groupe EQUITY TRUST GROUP sous tout contrat de financement, obligations, note de crédit ou autres instruments de tout type, sous réserve que ces garanties et sûretés soient dans le meilleur intérêt de la Société dans les limites de toutes restrictions légales et administratives comprenant en particulier toutes exigences de capital réglementaire sous la loi du 5 avril 1993 telle que modifiée sur le secteur financier et toutes autres législations applicables.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et procéder à toute opération qu'elle considère comme utile directement ou indirectement pour la satisfaction et le développement de ses objets.»

Aucun point ne restant à l'ordre du jour, l'Assemblée est close.

Les coûts, dépenses, rémunération ou charges de toute forme qui seront supportés la Société sont estimés à mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties, le procès-verbal de l'Assemblée est rédigé en langue anglaise suivie par une traduction française. Dans l'éventualité d'un conflit entre les versions française et anglaise, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date mentionnée ci-dessus.

Après avoir lu le procès-verbal de l'Assemblée, les membres du bureau et le notaire signe l'acte.

Signé: D. McCabe, M. Rasqué Da Silva, F. Fayot, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, Relation: LAC/2007/8090. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007077453/242/120.

(070084485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

**Louise Alexander Gallery S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 129.168.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt trois mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

LUXRULE S.A., Société Anonyme, ayant son siège à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, immatriculée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 93.226.

Fondateur ici représenté par Maître Catherine Dessoy, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée (la «Société») qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera LOUISE ALEXANDER GALLERY S.à.r.l.

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères. La Société pourra également acquérir et vendre tous objets d'art, d'antiquités, mobiliers et bijoux et autres propriétés. Elle pourra consentir à ses filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

#### Art. 8.

8.1 Le capital social est fixé à 50.000,- EUR (cinquante mille euros), représenté par 50 (cinquante) parts sociales de 1.000,- EUR (mille euros) chacune.

8.2 Le capital souscrit peut être modifié sur décision de l'associé unique ou, comme cela peut être le cas, par décision de l'assemblée des associés statuant de la même manière que pour une modification des statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par LUXRULE S.A. avec ou sans limitation de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de LUXRULE S.A.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

S'il n'y a qu'un seul gérant, la société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature d'un gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire/associée ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement qu'autant que le nombre de gérants prenant part au conseil résidant en dehors du Luxembourg soit inférieur au nombre de gérants présents au Luxembourg, présents ou représentés. Indépendamment du nombre des gérants présents, un quorum de gérants résidant en dehors du Luxembourg ne peut être réuni à chaque conseil.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

**Art. 14.** Chaque associé a le droit de nommer un représentant pour assister en tant qu'observateur à chaque conseil de gérance et à chaque réunion, ou chaque comité lié à ces conseils de gérance. La nomination et révocation d'un tel représentant devront être notifiées par écrit à la Société -ayant nommé, dans le cas d'une révocation, ou voulant nommer un observateur- par l'associé et prendront effet dès réception de la notification au siège social de la Société ou à toute réunion du conseil de gérance ou tout comité lié.

### Décisions des associés

**Art. 15.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 16.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 17.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 18.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et des comptes des profits et pertes.

**Art. 20.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Loi applicable

**Art. 22.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement, le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

#### *Souscription - Libération*

Le capital a été souscrit de la manière suivante:

LUXRULE S.A., prénommée, représentée par Maître Catherine Dessoï, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu de la procuration ci-dessus référencée, a déclaré souscrire 50 (cinquante) parts sociales, qui sont libérées intégralement en numéraire et réparties comme suit:

	N ° de parts	Capital souscrit
LUXRULE S.A. ....	50	50.000,- EUR

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 50.000,- EUR (cinquante mille), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ trois mille euros.

*Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Frédéric Arnal, ingénieur, demeurant à F-75016 Paris, 38, rue de l'Yvette;

La Société se trouvera engagée conformément à l'article 11 des statuts.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Dessoay, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007. Relation: LAC/2007/10186. — Reçu 500 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007078083/211/176.

(070085696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

**OKW S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 81.545.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

H. Hellinckx

*Notaire*

Référence de publication: 2007077887/242/12.

(070084781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

**Les Terrasses, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 58.745.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 8 juin 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 8 juin 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Aloyse Scherer, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

Pour LES TERRASSES, Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2007074732/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06770. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

---

**Gevapan Invest Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 22.653.

---

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007077469/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10568. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**Gesfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 40.245.

---

Le bilan au 30 juin 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007078788/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00472. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

---

**Kebo International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 18.385.

---

Le bilan au 31 octobre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007077468/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10565. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**Luxardo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.590.

---

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

Référence de publication: 2007078858/687/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07667. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

---